

**COMMISSION DE SUIVI DE
L'APPLICATION DE L'ACCORD
D'ARUSHA POUR LA PAIX ET LA
RECONCILIATION AU BURUNDI**

**Dix-septième session ordinaire
Bujumbura, 9-13 février 2004**

**COMMUNIQUE FINAL DE LA DIX - SEPTIEME SESSION
ORDINAIRE DE LA CSA**

La Commission de suivi de l'application de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi a tenu sa dix-septième session ordinaire, du 9 au 13 février 2004 à Bujumbura, sous la présidence, de son Excellence l'Ambassadeur Berhanu DINKA, Président de la Commission.

Les cérémonies d'ouverture se sont déroulées comme de tradition à l'Hôtel Source du Nil en présence des représentants du Gouvernement, du Parlement, des partis politiques, du Corps diplomatique et des Organisations Internationales accréditées au Burundi ainsi que de la société civile.

Dans son allocution d'ouverture, le Président de la CSA a exprimé l'espoir de voir s'accomplir davantage de progrès au cours des mois à venir, dans la réalisation des tâches prescrites par l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi.

Les contacts qui ont eu lieu en janvier 2004 aux Pays-Bas entre le Président Domitien NDAYIZEYE et le PALIPEHUTU-FNL d'Agathon RWASA, la détermination des Partenaires au développement du Burundi à procéder aux décaissements des Fonds promis et les engagements pris par le Gouvernement burundais lors du Forum de Bruxelles les 13 et 14 janvier 2004 sont autant de raisons qui fondent cet espoir.

Le Président a cependant noté que la paix n'était pas complètement rétablie comme en témoigne notamment l'assassinat du Nonce Apostolique, Monseigneur Michael Courtney le 29/12/2003. Les membres de la CSA se sont joints à leur Président pour rendre un hommage mérité à cet infatigable champion de la paix et de la réconciliation au Burundi.

De même, les membres de la CSA, ont rendu hommage à la mémoire de leur ancien collègue Mathias HITIMANA, décédé le 15 janvier 2004.

Par ailleurs, la CSA s'est jointe à son Président pour se féliciter du rôle prépondérant que joue le Président Nelson Mandela dans le processus de paix, en tant que garant moral de l'Accord de Paix d'Arusha. Elle tient également à renouveler sa gratitude à l'endroit des leurs excellences Yoweri MUSEVENI, Benjamin MKAPA, respectivement Président et Vice - Président de l'Initiative Régionale, Thabo MBEKI, Président de l'Afrique du Sud, pour leur implication personnelle dans les efforts de

cessez-le feu. Des remerciements sincères vont également au Vice - Président Jacob ZUMA en sa qualité de médiateur, dont la ténacité et l'habileté se sont révélées très fructueuses.

Après l'allocution du Président, la CSA a procédé à l'adoption de l'ordre du jour de la session et du compte rendu de la seizième session et a pris note du rapport du Conseil exécutif pour la période allant du 02 janvier 2004 au 06 février 2004. Les travaux se sont poursuivis par l'examen des autres points inscrits à l'ordre du jour.

1. Question du cessez-le-feu

La CSA a écouté les communications de l'Ambassadeur Berhanu DINKA, sur les efforts menés récemment en vue d'associer le FNL d'Agathon RVVASA au processus de paix. Il s'agit notamment de la rencontre qui a eu lieu à Nairobi le 30 novembre et le 1er décembre 2003 ainsi que de la rencontre entre le Président de la République, Son Excellence Domitien NDAYIZEYE et une délégation du PALIPEHUTU - FNL aux Pays Bas du 18 au 21 janvier 2004.

La CSA:

- se réjouit des avancées significatives enregistrées dans le domaine du cessez-le-feu. La signature des différents accords de cessez-le-feu entre le Gouvernement, d'une part, les mouvements politiques armés du CNDD - FDD de Jean Bosco NDAYIKENGURUKIYE, du PALIPEHUTU - FNL d'Alain MUGABARABONA et de celui du CNDD - FDD de Pierre NKURUNZIZA d'autre part, a permis l'entrée dans les Institutions de Transition des représentants de ces mouvements respectifs ;
- félicite la Mission Africaine de l'accomplissement sur le terrain des tâches découlant de son mandat ;
- demande au Gouvernement de prendre en main la situation de la sécurité des populations en vue de prévenir tout risque de dérapage dans ce domaine;
- invite instamment toutes les parties concernées par le Programme Désarmement, Démobilisation, Réintégration, Réinsertion (DDRR) à jouer chacune son rôle
- décide de continuer de suivre de près sur le terrain la situation des sites de rassemblement ;
- réitère une fois de plus son appel au PALIPEHUTU - FNL d'Agathon RWASA pour qu'il entame, sans délai, des négociations véritables, afin d'épargner aux populations civiles les désastres d'une guerre dont elles continuent de payer le prix.

Au regard de la situation actuelle, la CSA décide d'adresser un appel pressant à toutes les parties membres de la CMC pour qu'elles respectent leurs engagements aux termes des différents accords qu'elles ont signés.

2. Evaluation de la rencontre des membres de la CSA avec le Président de la République, le 6 novembre 2003

La CSA se félicite de l'atmosphère empreinte de sérénité et de franchise qui a prévalu tout au long des entretiens. Elle demande au Conseil exécutif de suivre de près la mise en oeuvre des résultats de cette rencontre.

3. Evaluation des travaux du troisième Congrès Parlementaire

La CSA apprécie ce cadre privilégié de débats contradictoires entre les Institutions de transition, les partis politiques et les Mouvements politiques armés, en vue de la mise en oeuvre effective de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Burundi.

Elle adopte en conséquence les conclusions et recommandations issues de cette évaluation et demande au Conseil exécutif de suivre leur mise en oeuvre.

4. Suivi des questions relatives à la mobilisation de ressources financières pour le développement du Burundi

Sous ce chapitre, la CSA a examiné le rapport sur les travaux et les résultats du Forum des partenaires au développement du Burundi tenu à Bruxelles les 13 et 14 janvier 2004. Elle a également écouté des commentaires du Président de la CSA à sujet. La CSA félicite le Gouvernement belge des préparatifs et de l'organisation de ce Forum. Elle se félicite également de la détermination des partenaires du Burundi à procéder aux décaissements nécessaires à la réalisation des tâches découlant de l'Accord d'Arusha.

La CSA remercie son Président, l'Ambassadeur Berhanu DINKA, d'avoir financé la participation de deux membres burundais de la CSA à ce Forum, et l'exhorte à en faire autant pour d'autres membres lors des rencontres ultérieures.

5. Suivi des affaires contentieuses

La CSA a analysé la nouvelle plainte du CNDD contre le Gouvernement de Transition. A ce titre, elle a adopté les recommandations du Conseil exécutif visant à la conciliation des deux parties en cause. Elle a en outre décidé de tenir une réunion spéciale consacrée à cet effet au cours de la première semaine de mars 2004. Dans cet ordre d'idées, elle a chargé son Conseil exécutif de recueillir toutes les informations nécessaires, de vérifier les allégations des deux parties en cause et d'en faire rapport à cette réunion spéciale.

6. Examen du rapport sur les travaux de la septième réunion de la Commission Tripartite sur le rapatriement volontaire des réfugiés burundais vivant en Tanzanie, à Arusha les 19 et 21 janvier 2004

La CSA après examen et échange de vues sur les travaux de cette réunion, a pris note de ce rapport ainsi que du communiqué conjoint de la septième réunion tripartite dont elle a approuvé les diverses recommandations.

A cet égard, la CSA lance un appel pressant aux différents acteurs (Gouvernement burundais, Gouvernement Tanzanien, HCR et CNRS) afin qu'ils s'impliquent davantage dans la mise en œuvre de ces recommandations formulées à cette occasion et celles adoptées antérieurement en accordant une attention particulière et la priorité au règlement des questions ci-après :

- Délimitation et distribution des terres domaniales ;
 - Actes d'état civil des réfugiés : certificat de naissance, certificat de scolarité et autres.
 - Diplôme sanctionnant les études des rapatriés ;
 - Problèmes particuliers aux réfugiés de longue date (1972).
- recommande :
- que les différentes actions promises au profit des sinistrés conformément aux dispositions pertinentes de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi soient mises en œuvre avec diligence à la faveur de l'amélioration de la situation sécuritaire dans le pays ;
 - que les réfugiés soient invités à participer aux réunions de la Commission Tripartite ;
 - qu'un kit d'information soit remis aux réfugiés à l'intérieur des camps.

Enfin, la CSA exhorte la communauté des bailleurs de fonds à augmenter les fonds pour soutenir le rapatriement.

7. Communications présentées à la session

7.1 Communication du Ministre des Réformes Institutionnelles, des Droits de l'Homme et des Relations avec le Parlement

Le Ministre Déogratias RUSENGWAMIHIGO a donné des informations à la session principalement sur deux sujets, à savoir : la Commission d'enquête judiciaire internationale et la Commission Nationale Vérité et Réconciliation.

La CSA note que le Gouvernement a transmis la requête concernant la mise en place de la Commission d'enquête judiciaire internationale au Secrétaire général de l'ONU, certes avec retard par rapport au délai fixé par le calendrier convenu, en vue de la nomination de cette dernière. Elle a également été informée de l'arrivée au

Burundi, dans les prochains jours, d'un Groupe d'experts désignés par le Secrétariat des Nations Unies à cet effet. Il a été entendu que la mise en place de cette commission ne se fera qu'après la mise sur pied par le Gouvernement burundais de la Commission Nationale Vérité et Réconciliation.

S'agissant de la création de la Commission Nationale Vérité et Réconciliation, la CSA a été informée que le projet de loi sur la question a été retournée au Parlement à la faveur de la session parlementaire de février 2004.

Par ailleurs, les membres de la CSA ont évoqué d'autres sujets de préoccupation relatifs aux réformes institutionnelles et à l'examen par la CSA des textes fondamentaux (le code électoral, la constitution post-transition, la loi communale).

Un accent particulier a été porté au respect des droits de l'homme, notamment en ce qui concerne les droits des personnes malades du Sida, les enfants - soldats, les déplacés intérieurs, les réfugiés et les enfants de la rue.

7.2. Communication du Ministre de la Justice et Garde des Sceaux

Le Ministre Didace KIGANAHE a informé les membres de la CSA des réformes judiciaires entreprises dans ce domaine, de la question des prisonniers politiques ainsi que des conditions carcérales.

Au nombre de ces réformes figurent la promulgation de la Loi portant attribution de compétence répressive aux Tribunaux de grande instance en matière criminelle, l'affectation après formation de 70 magistrats issus des Tribunaux de résidence pour compléter le siège des Tribunaux de grande instance.

S'agissant de la question des prisonniers et des conditions carcérales, la CSA prend acte des mesures prises par le Gouvernement en vue de désengorger les prisons à travers les libérations conditionnelles et les libertés provisoires.

Elle note par ailleurs que la question des prisonniers de guerre est en voie d'être résolue entre tous les belligérants signataires de l'Accord de paix d'Arusha et des accords de cessez-le-feu.

Concernant les conditions carcérales, la CSA a été informée des efforts déployés par le Gouvernement avec l'appui financier de la Communauté Internationale, en vue de l'amélioration des conditions carcérales.

Au terme d'un échange de vues franc et approfondi, la CSA :

- Lance un appel au Gouvernement pour la mise en oeuvre intégrale de toutes ses recommandations antérieures sur la question et tout particulièrement, sur la nécessité de la libération immédiate des prisonniers politiques et de ceux en détention irrégulière, conformément aux dispositions pertinentes de l'Accord d'Arusha

- Exhorte le Gouvernement à poursuivre les démarches en cours en vue de mettre rapidement sur pied la Commission Mixte sur les prisonniers de guerre ;
- Réitère son appel à la communauté internationale pour qu'elle apporte son assistance à l'amélioration des conditions carcérales.

7.3 Communication du Ministre de la Défense Nationale

Le Ministre de la Défense Nationale, le Général Major Vincent NIYUNGEKO, a fait une communication sur le Programme National de « Désarmement, Démobilisation, Réintégration, Réinsertion (DDRR)» et la formation des Forces de Défense Nationale

La CSA a décidé de tenir sa dix-huitième session du 5 au 10 avril 2004.

Fait à Bujumbura le 13 février 2004